



Intervenante en comportement canin

514-668-0950

www.joellehamelin.com



CONDITIONS DU SERVICE EN GROUPE

1. RÉSULTATS

L'implication du client dans le processus d'apprentissage est ESSENTIELLE: les résultats obtenus sont proportionnels au temps investi et aux exercices faits avec son animal dans son quotidien.

2. COURS ANNULÉ

Si un atelier devait être annulé par Joëlle Hamelin, vous seriez avisé par téléphone et vous ne seriez pas pénalisé.

3. ABSENCE À UN COURS

Les ateliers ont lieu, beau temps / mauvais temps. Une fois votre paiement fait, vos dates sont réservées, fixes et non remboursables. De plus, si vous vous absentez, aucune reprise ne sera possible et ce, **PEU IMPORTE LA RAISON de votre absence.**

Si vous vous absentez aux ateliers 12, 15 ou 16 (niveau obéissance de A à Z), vous devrez faire une séance de rattrapage **OBLIGATOIRE** AVANT le cours suivant, afin de ne pas pénaliser les autres participants de votre retard.

4. SUIVIS CLIENTS

Les consultations téléphoniques /visioconférences incluses avec vos cours sont valident jusqu'à la fin de vos dates de cours en présentiel.

5. CHIEN ADMISSIBLE

Le propriétaire déclare que l'animal a les aptitudes physiques, comportementales ainsi que les vaccins requis pour participer à l'activité prévue dans le cadre du présent mandat. Ne seront pas acceptés dans les cours en présentiel : les chiens agressifs ou malades de même que les chiennes en chaleur. Advenant que JOËLLE HAMELIN constate que le chien n'est pas admissible, elle se réserve le droit de refuser l'animal et ce, sans remboursement.

6. RISQUES

Le propriétaire est informé des risques inhérents à ladite activité de cours de groupe (notamment dommages physiques aux humains et/ou aux animaux présents, dommages matériels aux objets amenés sur les lieux et/ou au local où sont dispensés les cours). Lors des cours de groupe, le propriétaire conserve en tout temps la garde et le contrôle exclusif de son animal et assume seul toute responsabilité à JOËLLE HAMELIN, au propriétaire lui-même ou à des tiers découlant des problèmes survenant à l'animal ou occasionné par ce dernier. De plus, le propriétaire dégage expressément JOËLLE HAMELIN de toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des activités découlant du présent mandat et s'engage à n'engager aucune poursuite envers JOËLLE HAMELIN ainsi que les propriétaires des lieux où se tiennent les activités.

7. DÉTAILS DU SERVICE

Le service de cours en groupe se détaille comme suit : promo complète en ligne additionné d'un coût supplémentaire pour la partie en présentiel.

Je déclare avoir lu et compris et j'accepte les termes du contrat de service. Signature : _____

Date : _____